



Association Ranimons la cascade !

C/° M. Bernard Gauvain
rue du Bourg
12 330 Salles-la-Source
www.ranimons-la-cascade.fr
b.gauvain@orange.fr
Tél : 06 84 32 99 79

Salles-la-Source, le 10 mars 2014

**226 adhérents, 860 signataires pétition
LR avec AR**

à Monsieur Jean-Marc Ayrault,
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varennes
75007 PARIS

Objet : Cascade et micro-centrale hydroélectrique
de Salles-la-Source (12)
Communication d'une motion de demande
d'enquête administrative indépendante

DEUXIEME RELANCE

Lettre ouverte avec copie aux élus et à la presse

Vos références : CAB IV/2 EN R029396.01.1

Monsieur le Premier Ministre,

L'association que je préside est mobilisée depuis de 3 ans et 9 mois pour la réhabilitation du site exceptionnel et inscrit au Patrimoine de Salles-la-Source, défiguré par un projet de renouvellement de microcentrale hydroélectrique de très faible intérêt énergétique et dont la concession est arrivée à son terme le 31 décembre 2005.

1/ Par courrier du 25 mars 2013, je vous ai adressé une motion, votée à l'unanimité par notre Assemblée générale, vous alertant sur la situation de la micro-centrale hydroélectrique de Salles-la-Source et la gestion très contestée du dossier par les services de l'État.

Cette lettre évoquait, par delà des recours en justice, « de graves et multiples irrégularités, secret et dissimulation, refus de réponse et absence de prise en compte par l'État de nos légitimes interrogations, notamment sur la sécurité, tolérance d'invraisemblables comptables ».

Votre réponse en retour du 3 avril 2013, transmettant le dossier au Préfet de l'Aveyron, montrait que vous n'avez pas pris conscience **de la nature exacte et de la gravité des faits** concernés.

Par ailleurs, nous devons être tenus informés des suites de l'examen attentif prescrit, ce qui n'a **jamais été le cas**.

2/ Je vous ai ensuite fait parvenir le 17 juillet 2013 et pour appuyer notre demande un ensemble de courriers de soutien à notre demande et vous avez accusé réception le 19 juillet. Ces courriers ont été signés **par des élus de l'Aveyron**, qui vous demandaient de prendre au sérieux cette demande. Le fait qu'en dépit de choix et orientations politiques différentes, ils aient tous accepté de le signer montrait que nous n'étions pas là dans une affaire ordinaire.

Il est à noter que plusieurs élus de la majorité présidentielle n'ont pas souhaité signer mais nous ont affirmé qu'ils s'adresseraient directement à vos services (Marie-Lou Marcel, député PS) ou à votre ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Philippe Martin (Stéphane Mazars et Alain Fauconnier, sénateurs PRG et PS de l'Aveyron, le premier étant résident sur la commune de Salles-la-Source).

Ce courrier est resté sans réponse depuis près de huit mois ce qui nous paraît difficilement compréhensible, compte tenu de la gravité des faits incriminés. On nous dit parfois que des « personnalités influentes » interviendraient et pèseraient sur ce dossier en dénigrant le travail, que nous pensons pourtant irréprochable, effectué par notre association, sans toutefois ne jamais se prononcer sur le fond des questions posées. Nous n'osons y croire...

Depuis six mois plusieurs événements nouveaux viennent nous conforter dans notre bon droit et nous donnent à penser que le traitement de ce dossier doit absolument être remis à plat **de façon totalement indépendante**. Vous les trouverez en annexe à ce courrier.

Nous ne pouvons pas croire que le haut représentant de l'État, que vous êtes, cautionne par son silence tous ces faits. Pour mémoire et pour ne citer que quelques irrégularités particulièrement choquantes, il est question dans ce dossier de :

- Exploitation de l'énergie sans titre depuis 2006 ;
- Absence de retour des biens à l'État depuis cette date ;
- Absence de mise en concurrence de l'installation pour un éventuel renouvellement ;
- Refus de l'État de communiquer de nombreuses pièces du dossier ayant nécessité cinq recours devant la CADA et deux recours devant des Tribunaux Administratifs ;
- Condamnation de l'État dans un de ces recours à nous fournir les documents exigés, non exécuté depuis bientôt six mois ;
- Dépôt de bilans comptables totalement erronés affichant presque toujours des résultats proches de zéro et absence des réaction des services de l'État pourtant alertés depuis plus de deux ans,
- Soupçon très élevé de travail dissimulé et de fraude fiscale ;
- Soupçons sur la sortie de redressement judiciaire de l'entreprise en 2008, malgré de tels bilans ;
- Convention modifiant en secret les conditions de la fin de la concession, bien que celle-ci soit achevée, signée entre l'État et l'exploitant en 2006 et dissimulée jusqu'en 2012.

Il nous semble désormais très peu probable que l'entreprise incriminée puisse un jour être à nouveau autorisée. C'est désormais la stratégie de l'Etat de ne pas répondre aux requêtes et de faire durer le plus possible la situation contestée, que nous redoutons.

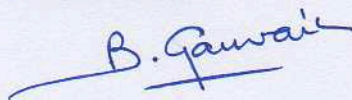
Fermer trop longtemps les yeux sur de telles fraudes manifestes reviendrait à les cautionner.

Nous ne pouvons pas croire que ce soit le cas et espérons donc, dans de très brefs délais, une réponse de votre part prenant en compte l'ensemble des questions posées.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de nos salutations respectueuses.

Pour le conseil d'administration de « Ranimons la cascade ! »

Bernard Gauvain



Pièces Jointes :

- Rappel de la motion du 15 mars 2013
- Quelques points actualisés du dossier
- Note sur les comptes de la SHVSS en 2012
- Les défenseurs de la cascade s'irritent de la passivité de l'État face à ces fraudes...

Pour mémoire, le courrier du 21 mars 2013 et la motion qui vous est adressée étaient accompagnés de courriers de soutien signés de (par ordre alphabétique) :

- José Bové, élu de l'Aveyron au Parlement Européen ;
- Bernard Burguière, Conseiller Général de Conques et vice-président de la commission tourisme ;
- Pierre-Marie Blanquet, vice-Président du Conseil Général de l'Aveyron ;
- Robert Caule, Maire de Salles-la-Source ;
- Yves Censi, député de l'Aveyron, arrondissement de Rodez.
- Anne Gaben-Toutant, Conseiller Général de Marcillac ;
- Jacques Hourdequin, président de la communauté de communes Conques-Marcillac ;
- Jean-Claude Luche, président du Conseil Général de l'Aveyron
- Jean Milesi, vice-Président du Conseil Général de l'Aveyron ;
- Marie-Françoise Vabre, Conseiller Régional Midi-Pyrénées.

« Ranimons la cascade ! » de Salles-la-Source

Rue du Bourg - 12 330 Salles-la-Source

MOTION

DEMANDE D'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE INDEPENDANTE

Depuis bientôt trois ans, sans relâche, notre association « Ranimons la cascade ! » s'emploie à démêler l'écheveau du dossier de la Société Hydroélectrique de la Vallée de Salles-la-Source (12).

Aujourd'hui notre conviction est solidement établie : aucun argument tant technique que juridique, économique, énergétique ou de simple bon sens ne saurait justifier la mainmise de cette société sur la cascade de Salles-la-Source, et son pillage du site.

Graves et multiples irrégularités, secret et dissimulation, refus de réponse et absence de prise en compte par l'Etat de nos légitimes interrogations, notamment sur la sécurité, tolérance d'invéraisemblances comptables : un tel déni autant de la loi que de la démocratie et de l'intérêt local ne saurait s'expliquer autrement que par l'intervention d'un décideur au plus haut niveau de l'un ou l'autre des services ministériels ou administratifs...

C'est pourquoi nous demandons solennellement à Monsieur le Premier Ministre, chef du Gouvernement, **l'ouverture d'une enquête indépendante destinée à déterminer les responsabilités exactes dans cet invraisemblable imbroglio administratif** qui n'honore pas les valeurs de la République.

Salles-la-Source, le 15 mars 2013

Micro-centrale hydroélectrique de Salles-la-Source (SHVSS)

Derniers points d'actualité

1/ Le 20 septembre 2013, le tribunal Administratif de Paris a condamné l'État (le Ministère de l'économie et des finances) à nous remettre, dans un délai de deux mois, plusieurs pièces importantes qui conditionnent la régularité de ce dossier. Le Ministère n'a pas fait appel, a versé l'amende de 1000 € mais n'a toujours pas exécuté la décision du tribunal en nous remettant les pièces demandées.

2/ Le 21 novembre 2013, Philippe Martin, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a clarifié dans une réponse écrite au sénateur André Gattolin (92 – EELV), le devenir des « concessions autorisables » (exploitations soumises à concession de moins de 4,5 MW qui, une fois celle-ci achevée, ne peuvent poursuivre l'exploitation que sur le mode de l'autorisation). Il a rappelé l'obligation du retour à l'État des installations et l'exigence de déclassification du domaine public, avant une éventuelle mise en concurrence, en cas de renouvellement. Toutes choses qui n'ont pas été réalisées à Salles-la-Source.

3/ Fin janvier 2014, avec six mois de retard, la Société Hydroélectrique (SHVSS) a fini par déposer ses comptes de 2012, auprès du greffe du Tribunal de commerce de Rodez. Comme les précédents, ils sont truffés d'erreurs comptables et d'incohérences, certains tableaux étant purement et simplement « copiés-collés » d'une année sur l'autre. Comme les précédents ils affiche un résultat dérisoire, ce qui nous surprend énormément, compte tenu que l'installation est amortie depuis fort longtemps. Les services de l'État dont les services fiscaux ont été plusieurs fois alertés sur ce point, depuis deux ans, mais se retranchent derrière le fait que « c'est la préfecture qui pilote ce dossier » puis derrière le « secret fiscal », le « secret professionnel » et enfin le « secret économique et commercial ». (Voir note en annexe)

4/ Le 6 février 2014, la cour d'appel du Tribunal Administratif de Bordeaux, statuant sur un litige annexe du dossier (refus de l'entreprise hydroélectrique de payer une redevance municipale depuis 2006), a rappelé que la concession était bien achevée depuis le 31 décembre 2005, comme notre association n'a cessé d'affirmer contre l'avis de la DREAL et de la Préfecture, qui évoquaient la poursuite de l'activité par « délais glissant ». De ce fait cet arrêt met en évidence l'illégalité de l'exploitation hydroélectrique « aux conditions de la concession » pendant toutes ces années. Il évoque également une convention signée entre l'État et la société Hydroélectrique et maintenue secrète pendant plus de six ans qui aurait changé en catimini les conditions de la fin de la concession... Cela expliquerait-il le refus de la Préfecture de nous fournir le dossier de fin de concession de 2003, malgré une décision favorable de la CADA et un recours devant le tribunal administratif déposé en juin 2013 ?

5/ Deux autres recours ont été déposés devant le Tribunal Administratif de Toulouse le 24 juillet et le 4 novembre 2013. Ils attendent désormais des réponses claires et nettes de votre Administration. « *Je me suis appliquée, tout au long de l'instruction de ce dossier, à respecter scrupuleusement les procédures réglementaires* » nous écrivait le 30 juin 2011 Mme Danièle Polvé-Montmasson, préfète de l'Aveyron. « *Ce dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction strictement réglementée* » écrivait Mme Cécile Pozzo di Borgo, préfet de l'Aveyron au président de la région Midi-Pyrénées, Martin Malvy, le 20 novembre 2012. Sur ces bases, il est temps désormais que l'État réponde sans tarder aux différents requêtes qui lui ont été adressées. Les comptes 2012 de la SHVSS enfin publiés mais toujours très spéciaux...

Note sur les comptes de la SHVSS en 2012

« Les comptes annuels doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise » (Code de commerce, article 123-14).

Or dès le premier abord, les documents comptables 2012 présentés par la Société Hydroélectrique de Salles-la-Source s'avèrent **inexact, souvent grossièrement, comme les précédents et de ce fait soulèvent de graves interrogations**. Quelques exemples :

1) L'actif immobilisé est de nouveau « copié-collé » de l'année précédente, bien que les amortissements (« copiés-collés » eux aussi à l'identique) pratiqués devraient en diminuer la valeur nette. Et cela dure depuis bien longtemps...

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	982	502		504		506		506	982
	Terreins	510	2621	512		514		516		516	2621
	Constructions	520	128728	522	5314	524	5253	526		526	128789
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	126258	532	21438	534		536		536	147696
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	6289	562	809	564		566		566	7098
TOTAL		570		572	27561	574	5253	576		576	287186

Tableau d'amortissement identique 2009, 2010, 2011 et 2012

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				[3 1 1 2 2 0 1 2]		[3 1 1 2 2 0 1 1]	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial*						
	Autres*	014	982	016	982		
	Immobilisations corporelles*	028	487528	030	263896	223632	223632
	Immobilisations financières* (1)	040	2576	042		2576	2576
Total I (5)		044	491086	048	264878	226208	226208

Actif immobilisé identique de 2009 à 2012

2) Le PV d'Assemblée Générale du 29/03/2013 recopie intégralement celui de deux ans avant (« il a fallu continuer la rénovation intégrale du logement dont sa maçonnerie et son chauffage ») et ajoute un changement de vitrage et une réfection des parties aériennes de la conduite forcée. Comme précédemment, on ne trouve pas la moindre trace de ces travaux en comptabilité.

Le montant des « constructions » au bilan est assurément inexact puisqu'il est le même en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 !

3) Le bénéfice est, nous dit-on, mis en réserve. Or, il disparaît – purement et simplement – chaque année, sans écriture comptable. (Le report à nouveau de l'année n – 1 (5891 €) n'est pas additionné au résultat de l'année n – 1 (1793 €) pour former le report à nouveau de l'année N) :

PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	60980		60980
	Ecart de réévaluation	124	12459		12459
	Réserve légale	126	6098		6098
	Réserves réglementées*	130	162694		162694
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			
	Report à nouveau	134	1793		5891
	Résultat de l'exercice	136	-1992		1793
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	242032		249915

Année après année, le bénéfice disparaît du bilan...

4) Le montant des charges, dont on ne sait rien et qui paraissent toujours importantes pour une micro centrale de cette taille, s'adaptent comme par miracle au chiffre d'affaires (en baisse). On ne sait rien de ce que sont devenus les 113 990 € versés en 2012 sur le compte personne du gérant, Jean-Gérard Guibert (cf jugement de la cour d'appel du Tribunal Administratif de Bordeaux). Le compte-rendu d'activité fait état de salaires : aucune trace dans les comptes. La rémunération de l'employé permanent, logé par l'entreprise paraît très faible. On constate que la dotation aux amortissements de 22 307 € est à nouveau déduite des revenus de l'entreprise sans avoir été déduite de l'actif circulant – voir (1)

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises)*	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – immobilier :)	242	87088	110404
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	244	26362	20079
	Rémunérations du personnel*	250	2751	3228
	Charges sociales (cf renvoi 380)	252	1444	2317
	Dotations aux amortissements*	254	22307	22307
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)	262		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	139952

5) Enfin, les redevances dues depuis 2006 à la commune de Salles-la-Source, même si elles font l'objet d'une contestation, doivent figurer dans les comptes : ce n'est pas le cas :

DETTES (D)	Provisions pour risques et charges	Total II	154	
	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	14150
	Autres dettes (dont compte de provision pour dépréciation de l'exercice N antérieur)	169	172	12265
	Produits constatés d'avance		174	
	Total III		176	14150
Total général (I + II + III)		180	256182	267829
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			
(4) Dont dettes à plus d'un an	195			

Copie vérifiée conforme à la SHVSS

La SHVSS dit ne pas avoir de dettes au 31 décembre 2012

6) On notera la trésorerie disponible au 31 décembre qui s'élève à ... 11 € alors que l'entreprise a déposé un dossier de demande d'exploitation avec un engagement de travaux estimé entre 1 et 2 millions d'euros...

ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	29963	070	29963
			Autres* (3)	072		074
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	11	086	11	2
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II		096	29974	098	29974
	Total général (I + II)		110	521060	112	264878

Les défenseurs de la cascade s'irritent de la passivité de l'État face à ces fraudes...



Salles la Source Fraude : mais jusqu'ou iront-ils ?

(Suite de la page 1)

Il se trouverait sans difficultés quelques hauts fonctionnaires zélés, prêts à faire une croix sur leur équilibre pour faire passer en force ce dossier plus qu'embarrassant et assurer ainsi la suite de leur (bellissime ?) carrière.

Pourtant tout avait mal commencé: Pas de chance ! la Société hydroélectrique présentée pour la nouvelle autorisation d'exploiter entré en redressement judiciaire en septembre 2006, suite à un procès perdu par le gérant, le chevalier Guilbert.

Qu'importe que les comptes de son entreprise laissent trembler les comptables... Le président du Tribunal de Commerce n'y a vu que du feu. Le 15 janvier 2008, son assesseur va dans le même sens ainsi que le Procureur de la République de l'époque et l'administrateur judiciaire... Au moment opportun, de l'argent se fait tomber du ciel, grâce à un bon ami du gérant de la micro centrale, ancien cadre de la Banque Mondiale et dirigeant d'une société de Trading à l'International au Luxembourg.

Bref tout rentre dans l'ordre au prix de quelques « mensonges » comptables et l'entreprise est remise sur les rails.

Que diable s'est-il donc passé ?

Qu'importe que la maîtrise foncière des terrains portant l'installation n'y soit pas, du fait de servitudes non actées dans les temps ; une petite note de l'avocat renommé dans certains milieux Jean-Michel Quillardet qui assure la défense de M. Guilbert.

Qu'importe que les agités de « Ranimons la cascade ! », lorsque enfin le dossier est laborieusement bouclé en 2010, dénoncent d'incompréhensibles irrégularités ; ce n'est pas une poignée de villageois au cœur d'un département rural du sud de la France, qui allaient faire reculer le ministère !

Qu'importe que l'intérêt reconnu lui-même avoue fraude devant les juges de la Cour d'appel de Bordeaux et « plus directement 113 990 euros sur ses comptes personnels pour prêter à la municipalité son insubmersibilité... » (cf. Mémoire de défense de la municipalité de Salles la Source, lors du jugement de la Cour d'appel de Bordeaux).

Qu'importe que le gérant de la cascade, domicilié dans les Hauts de Seine (92), capitale nationale de la fraude fiscale (cf. : 02 Commerce et autres sur le site

